



DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON DE
MONTMORENCY

VILLE DE GROSLAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 MARS 2003

Présents :

M. BOUTIER - Mme ANDREOLETTI – M. SEGUIN – Mme GIANNORSI – Mme FOULON – M. BOISSEAU – Mme MERLET – M. MIDY – M. MOREAU - Mme COLLIN – Mme DUCLOS - M. ALEXANDRE – M. VIANCE - M. HODICQ – M. BRILLOUET – Mme PRAGASSAM - M. SZEWCZYK – M. LE STRAT - Mme BESOMBES - M. CLOUET - Mme RODI – M. BALLESTRACCI - M. GROSSVAK -

Absents excusés :

M. PLAIDEAU - Mme ALLALI - M. MENARD – Mme VACCA – Mme DAHAN – Mme EMERY -

Pouvoirs :

Monsieur PLAIDEAU à Madame MERLET
Madame ALLALI à Monsieur SEGUIN
Monsieur MENARD à Madame GIANNORSI
Madame VACCA à Madame ANDREOLETTI
Madame DAHAN à Monsieur VIANCE
Madame EMERY à Monsieur HODICQ

Secrétaire de séance : Monsieur MIDY

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**Affiché dans les panneaux administratifs,
le**

Le Maire,

Joël BOUTIER

Débat « dossier Restaurant Scolaire »

Après un large débat et des explications sur l'ensemble des points évoqués dans le courrier de Monsieur CLOUET, Conseiller Municipal, plus particulièrement sur la réalisation des « pieux » et les coûts engendrés pour cette réalisation, Monsieur le Maire demande à Monsieur CROUE, architecte, de se tenir à la disposition de Monsieur CLOUET pour aborder des points très techniques du dossier.

Monsieur le Maire remet à Monsieur CLOUET un dossier complet reprenant :

- Règlement à la SCEG
- Règlement aux sous-traitants,
- Etat du montant du marché et règlement de la construction,
- Honoraires,
- Factures hors marché,
- Récapitulatif,
- Etat subvention et DGE,
- Etat remboursement TVA,
- Etat cession des anciens locaux,
- Copie arrêté d'attribution de la subvention départementale,
- Copie arrêté d'attribution de la DGE 1998,
- Copie arrêté d'attribution de la DGE 1999

Monsieur le Maire confirme que ce dossier sera transmis également à Monsieur le Sous-Préfet, suite à sa demande du 13 février 2003.

FINANCES (dossiers présentés par Madame ANDREOLETTI)

Madame le Maire Adjoint aux Finances présente les sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget Primitif 2003 de la Commune, ainsi que du Budget Primitif 2003 Assainissement – Dépenses et Recettes.

Monsieur BALLESTRACCI donne lecture d'un texte (joint) sur la politique mondiale, nationale et ses retombées sur nos finances locales.

Monsieur le Maire est étonné de ces propos car les Premiers Ministres précédents ont aussi la responsabilité de la dette de nos finances publiques. Il rappelle qu'à une certaine époque ou l'économie était plus florissante, l'on parlait même de « cagnotte ».

Concernant le budget de Groslay, sans refaire le débat budgétaire, Monsieur le Maire tient à préciser qu'il existe des projets d'investissements importants qui nécessitent des budgets financiers pluriannuels pour la politique de la petite enfance d'une part, d'un projet « médiathèque » informatique (scolaire, association, administrés), ainsi que la fin du dossier Contrat Régional, tout cela en plus des autres Investissements.

Concernant un audit financier de la commune, Monsieur le Maire informe que le service comptable est hautement compétent. Un audit se fait lors d'un changement d'équipe.

Monsieur le Maire précise à Monsieur BALLESTRACCI que les problèmes de trésorerie sont dus à la difficulté à percevoir les recettes (3 ans pour la T.V.A.), à encaisser les subventions et aux forts investissements de ces dernières années. Il précise également qu'une politique plus

restrictive est menée devant apurer ce constat dès 2003-2004, qu'une renégociation de la dette est en cours et qu'une légère progression de la pression fiscale + 5 % en 2002 et + 3 % en 2003 a été prévue.

BUDGET PRIMITIF 2003 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, par :

FONCTIONNEMENT

Recettes et Dépenses

Pour : 23 voix
Contre : 6 voix (M. LE STRAT – Mme BESOMBES – M. CLOUET - Mme RODI – M. BALLESTRACCI – M. GROSSVAK)

INVESTISSEMENT

Recettes et Dépenses

Pour : 23 voix
Contre : 6 voix (M. LE STRAT – Mme BESOMBES – M. CLOUET - Mme RODI – M. BALLESTRACCI – M. GROSSVAK)

approuve le Budget Primitif 2003 – COMMUNE – Section Fonctionnement et Investissement, qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
	Euros	Euros
Fonctionnement	6 190 351,92	6 190 351,92
Investissement	2 100 255,16	2 100 255,16
Total	8 290 607,08	8 290 607,08

BUDGET PRIMITIF 2003 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, par :

EXPLOITATION et INVESTISSEMENT

Recettes et Dépenses

Pour : 23 voix

Contre : 6 voix (M. LE STRAT – Mme BESOMBES – M. CLOUET - Mme RODI – M. BALLESTRACCI – M. GROSSVAK)

approuve le Budget Primitif 2003 – ASSAINISSEMENT – Section Exploitation et Investissement, qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
	Euros	Euros
Exploitation	300 898,00	300 898,00
Investissement	157 816,00	157 816,00
Total	458 714,00	458 714,00

et fixe pour l'année 2003, la taxe d'assainissement nécessaire à l'équilibre du budget à **0,79 € le m3**.

Vote du taux des impôts locaux

Le Conseil Municipal, par :

Pour : 23 voix

Contre : 6 voix (M. LE STRAT – Mme BESOMBES – M. CLOUET - Mme RODI – M. BALLESTRACCI – M. GROSSVAK)

applique un coefficient de variation de 0,915967 aux 3 taxes communales de la manière suivante :

	<u>Année 2002</u>	<u>Année 2003</u>
▪ Taxe d'habitation.....	16,30 %	14,93 %
▪ Foncier bâti	14,76 %	13,52 %
▪ Foncier non bâti	70,57 %	64,64 %

et dit que le produit attendu inscrit au budget 2003 sera de 2 305 850 €.

Taxes communales et produits communaux – Admission en non-valeurs

Le Trésorier Principal de Montmorency n'ayant pu effectuer le recouvrement de diverses recettes du Budget Commune, le Conseil Municipal, par :

Pour : 23 voix

Contre : 6 voix (M. LE STRAT – Mme BESOMBES – M. CLOUET - Mme RODI – M. BALLESTRACCI – M. GROSSVAK)

décide d'admettre en non-valeurs les recettes irrécouvrables de 1 236,00 € (mille deux cent trente-six euros).

Renégociation de la dette communale

Considérant la nécessité de renégocier la dette communale, le Conseil Municipal, par :

Pour : 23 voix
Contre : 2 voix (M. CLOUET – M. BALLESTRACCI)
Abstentions : 4 voix (M. LE STRAT – Mme BESOMBES – Mme RODI – M. GROSSVAK)

autorise Monsieur le Maire à renégocier la dette communale.

Monsieur CLOUET indique que la pénalité de remboursement anticipé est très élevée.

Monsieur le Maire répond qu'elle était de 120 000 €, mais qu'après négociations il l'a obtenue à 80 000 €.

Remboursement anticipé des prêts à taux fixe

Considérant la délibération du 24 mars 2003 autorisant Monsieur le Maire à renégocier les emprunts, le Conseil Municipal, par :

Pour : 23 voix
Contre : 2 voix (M. CLOUET – M. BALLESTRACCI)
Abstentions : 4 voix (M. LE STRAT – Mme BESOMBES – Mme RODI – M. GROSSVAK)

décide le remboursement par anticipation des cinq prêts à taux fixe d'un montant de 1 958 253,44 €.

Mise en place d'un nouveau prêt

Considérant la proposition de financement établie par Dexia Crédit Local et la décision de remboursement par anticipation de 5 prêts à taux fixe d'un montant de 1 958 253,44 €, le Conseil Municipal, par :

Pour : 23 voix
Contre : 6 voix (M. LE STRAT – Mme BESOMBES – M. CLOUET - Mme RODI – M. BALLESTRACCI – M. GROSSVAK)

décide la mise en place d'un nouveau prêt d'un montant de 3 048 253,44 €.

Demande de subvention auprès de l'Etat : DGE 2003

Dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E. 2003), le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter, des services de l'Etat, une D.G.E. la plus large possible pour les travaux de mise en conformité des écoles Marie Laurencin et Alphonse Daudet.

- autorise Monsieur le Maire à solliciter, des services de l'Etat, une D.G.E. la plus large possible pour la réalisation des travaux de sécurisation de la mairie.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des services de l'Etat une D.G.E. la plus large possible pour le renouvellement partiel du parc informatique.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter, des services de l'Etat, une D.G.E. la plus large possible pour la réfection du tennis couvert.

Actualisation du bail de location avec l'association AMITIE LOISIRS et la commune pour le local sis au Pavé Neuf, Place Ferdinand Berthoud

Considérant la convention entre l'association AMITIE LOISIRS et la commune mettant à disposition l'immeuble sis au Pavé Neuf, Place Ferdinand Berthoud, le Conseil Municipal, par :

Pour : 24 voix

Abstentions : 5 voix (M. LE STRAT – Mme BESOMBES – M. CLOUET – Mme RODI – M. BALLESTRACCI) -

autorise Monsieur le Maire à augmenter le bail de location avec l'association AMITIE LOISIRS, suivant les termes figurant à la convention de location pour un appartement sis au Pavé Neuf, Place Ferdinand Berthoud, moyennant un loyer de 240,78 € + 119,00 € de charges mensuelles environ.

Contrat de maintenance informatique A.F.I. – Année 2003

Considérant que le marché négocié de maintenance informatique avec la société A.F.I. est arrivé à terme le 31 décembre 2002 et qu'il est nécessaire de continuer à assurer une maintenance informatique pour les Services Communaux, le Conseil Municipal, par :

Pour : 24 voix

Abstentions : 5 voix (M. LE STRAT – Mme BESOMBES – M. CLOUET – Mme RODI – M. BALLESTRACCI) -

autorise Monsieur le Maire à signer un Contrat de maintenance avec la société AFI, ayant son siège social – 18, avenue de l'Abbaye – 77150 LESIGNY, concernant le matériel informatique moyennant un montant annuel, forfaitaire et indexé de 14 455,33 € TTC.

Contrat de maintenance informatique du matériel existant – CMALIN - 2003

Considérant que la société informatique AFI ne garantit plus le matériel informatique arrivant en fin d'amortissement, et qu'il est nécessaire de sauvegarder ce parc et d'assurer le bon fonctionnement du matériel, le Conseil Municipal, par :

Pour : 24 voix

Abstentions : 5 voix (M. LE STRAT – Mme BESOMBES – M. CLOUET – Mme RODI – M. BALLESTRACCI) -

autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance avec la société CMALIN, ayant son siège social – 8, rue Crébillon – 94300 VINCENNES, concernant le matériel informatique existant, moyennant un montant annuel, forfaitaire et indexé de 3 500 € TTC.

Contrat de maintenance Val d’Oise Téléphone du réseau téléphonique ERICSSON

Considérant la complexité du nouveau matériel et la nécessité d’entretien du réseau téléphonique, le Conseil Municipal, par :

Pour : 24 voix

Abstentions : 5 voix (M. LE STRAT – Mme BESOMBES – M. CLOUET – Mme RODI – M. BALLESTRACCI) -

autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance avec la société Val d’Oise Téléphone, concernant l’installation téléphonique ERICSSON, pour une durée maximum de 3 ans à effet au 1^{er} avril 2003 pour un montant annuel de 1 090,75 € TTC.

Contrat de maintenance photocopieur couleur laser TOSHIBA e-STUDIO 210C

Considérant la performance et la complexité du photocopieur TOSHIBA e-STUDIO 210C numérique couleur affecté au service communication, et la nécessité de passer un contrat de maintenance, le Conseil Municipal, par :

Pour : 24 voix

Abstentions : 5 voix (M. LE STRAT – Mme BESOMBES – M. CLOUET – Mme RODI – M. BALLESTRACCI) -

autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance, avec la société ACTIV dont le siège se situe 178, avenue Marcel Dassault – 60026 BEAUVAIS, d’un montant annuel de 5 152,36 € TTC pour le photocopieur et d’un montant mensuel de 118,40 € TTC pour la carte liaison entre la machine et le réseau

Reconduction du contrat d’assurances « Dommages aux biens »

Considérant la nécessité et l’obligation de contracter une assurance pour les bâtiments communaux, et la proposition des Mutuelles du Mans de conserver les mêmes conditions que celles figurant au tableau des garanties du précédent contrat, prorogeant celui-ci pour un an jusqu’au 31 décembre 2003, le Conseil Municipal, par :

Pour : 24 voix

Abstentions : 5 voix (M. LE STRAT – Mme BESOMBES – M. CLOUET – Mme RODI – M. BALLESTRACCI) -

décide de proroger d’un an le contrat d’assurances « Dommages aux biens » jusqu’au 31 décembre 2003, moyennant une somme annuelle estimée à 18 960,95 € TTC.

URBANISME (dossiers présentés par Monsieur SEGUIN)

Acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 681 sise Chemin du Savat

Considérant la nécessité d'assurer une bonne occupation du chemin du Savat et compte tenu que ce chemin a été élargi sur la commune de Saint-Brice-sous-Forêt, le Conseil Municipal, par :

Pour : 27 voix
Abstentions : 2 voix (M. SZEWCZYK – M. GROSSVAK)

décide d'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée section AB N° 681, d'une superficie de 69 m², sise chemin du Savat, appartenant à Monsieur Jean SERVALLI, au prix de 4 209,00 €.

Monsieur GROSSVAK s'élève contre l'élargissement de ce chemin, qui risque d'accroître la circulation venant de Montmorency.

Monsieur BALLESTRACCI s'interroge sur la nécessité de cet élargissement.

Monsieur SEGUIN informe que ce chemin n'est pas en limite de propriété. Le chemin empiète actuellement sur la propriété et il y a donc lieu d'acquérir ces 69 m², afin de régulariser la situation.

Acquisition de la parcelle cadastrée section AE n° 49, sise rue de Sarcelles

Considérant la réalisation d'un giratoire rue de Sarcelles, pour permettre la desserte des zones Nac des Champs Saint-Denis, où un magasin Jardiland est en cours de construction, et des Monts de Sarcelles, et la nécessité d'acquérir les terrains utiles à cette réalisation, le Conseil Municipal, par :

Pour : 23 voix (*Monsieur PLAIDEAU ne prend pas part au vote*)
Abstentions : 5 voix (M. LE STRAT – Mme BESOMBES – M. CLOUET – Mme RODI – M. BALLESTRACCI) -

décide d'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée section AE n° 49 sise rue de Sarcelles, d'une superficie de 1 510 m², appartenant aux Consorts PLAIDEAU et nécessaire à la réalisation du giratoire au prix de 30,49 € le m², soit 46 039,90 € pour la totalité de la parcelle. Une indemnité d'éviction de 1,83 € le m² sera versée à l'exploitant, EARL RIGAULT et fils, soit une indemnité totale de 2 763,30 €.

Monsieur BALLESTRACCI aurait souhaité qu'un état des dépenses soit fait concernant cette zone.

Acquisition de la parcelle cadastrée section AK N° 498, sise 28 rue de la Station

Considérant le plan d'alignement de la rue de la Station approuvé le 27 juin 1986, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AK n° 498, d'une superficie cadastrale de 13 m², située 28 rue de la Station, appartenant à Monsieur et Madame Luis SANTOS DIAS, au prix de 1 070,19 €.

Demande de prolongation de l'Opération Communale de l'Amélioration de l'Habitat

Considérant la nécessité de signer la convention de suivi animation afin de permettre la continuité de la mission du Pact-Arim, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- **décide** de proroger pour une durée d'une année en 2003 l'Opération Communale de l'Amélioration de l'Habitat,
- **approuve** le projet de convention de l'Opération Communale de l'Amélioration de l'Habitat,
- **s'engage** à inscrire au budget 2003 de la commune, les crédits nécessaires au paiement des honoraires du Pact-Arim et au fonds communal.

Classement dans le domaine public communal des voies et des réseaux de la ZAC des Hérondeaux – Mise à l'enquête publique

Considérant la nécessité de rétablir la situation antérieure du bâti existant, la volonté de reconduire la liaison avec les chemins ruraux entourant la ZAC des Hérondeaux et de maintenir une communication avec la commune mitoyenne de Montmorency, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DEMANDE à Monsieur le Maire :

- **de mettre à l'enquête publique** le classement dans le domaine public communal des réseaux et des voies,
- **de prendre un arrêté** prescrivant les modalités de l'enquête publique, de désigner le commissaire enquêteur et d'établir les documents nécessaires,
- **d'inscrire les crédits nécessaires** aux frais de l'enquête publique au BP 2003.

Monsieur BALLESTRACCI constate que les travaux d'éclairage et de voirie ont bien été réalisés et sont en bon état.

Monsieur SEGUIN précise qu'il est logique qu'une certaine usure soit constatée après 10 ans.

TRAVAUX

(Dossier présenté par Monsieur PLAIDEAU)

26^e opération d'assainissement – Route de Sarcelles – Frais de raccordement

Considérant que tout service public d'assainissement, quel que soit son mode d'exploitation, doit donner lieu à la perception d'une redevance d'assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le coût de raccordement pour la 26^{ème} opération d'assainissement « Route de Sarcelles » à 1 449,41 € TTC pour un branchement « eaux usées ».

(Dossier présenté par Madame COLLIN)

Avenant n° 3 à l'appel d'offres européen pour l'entretien des espaces verts, décoration florale et travaux annexes

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans le montant de la plus-value de la fiche n° 8 de l'avenant n° 2 (ce montant étant de 982,01 € TTC et non de 571,77 € TTC), et considérant la création des espaces verts sur la RD 311 rue de Montmagny et la nécessité de les intégrer dans le contrat d'entretien (fiche n° 41), le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la passation de l'avenant n° 3 pour un montant de 1 048,76 € TTC, portant la valeur du marché à 128 788,64 € TTC.

Monsieur BALLESTRACCI demande si l'entretien de ces espaces verts est à la charge de la commune.

Monsieur le Maire répond que ces espaces verts seront réalisés par l'aménageur et que l'entretien sera assuré par la commune.

PERSONNEL (dossiers présentés par Monsieur le Maire)

Modification du tableau des effectifs au 24 mars 2003

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs, compte tenu des mouvements du personnel, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs modifié au 24 mars 2003.

Autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention avec le Centre de Formation au Management Public

Considérant la délibération du 25 novembre 2002 autorisant Monsieur le Maire à engager un plan de formation pour les Elus locaux, le Conseil Municipal, par :

Pour : 28 voix
Contre : 1 voix (M. GROSSVAK)

autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Formation au Management Public – 2, rue Maurice Hartmann à 92133 Issy-les-Moulineaux, concernant deux journées de formation « Les Tableaux de Bord du Responsable Sécurité Prévention », pour un montant de 1 788,02 € correspondant aux frais de formation, de documentation, d'accueil et de repas.

Autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention avec ANACEJ pour permettre la formation d'un agent au Conseil Municipal de Jeunes

Considérant la nécessité de former un agent dans le cadre de la mise en place du Conseil Municipal de Jeunes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) pour une formation à « La conduite de projet » pour un montant TTC de 190,00 €.

JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS ET CULTURE (dossier présenté par Monsieur BOISSEAU)

Convention prestation du service accueil temporaire collectif « Espace Jeunes »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Groslay et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, concernant le bénéfice de la prestation de service en faveur du centre de loisirs communal « Espace Jeunes ».

DIVERS

(Dossier présenté par Monsieur le Maire)

Motion relative au projet de Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Roissy-Charles De Gaulle

Considérant ses précédentes délibérations relatives à l'évolution du trafic aérien sur le territoire de la Ville de Groslay et de la Vallée de Montmorency et celles du Conseil Général du Val d'Oise en date du 24 septembre 2001 et du 17 mai 2002, portant sur le territoire du Val d'Oise, et au moment où s'engagent les consultations préalables à la révision du Plan d'Exposition au Bruit.

Le Conseil Municipal, par :

Pour : 24 voix

Abstentions : 5 voix (M. LE STRAT – Mme BESOMBES – M. CLOUET – Mme RODI – M. BALLESTRACCI) -

rejette le projet de Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Roissy-Charles De Gaulle.

Monsieur GROSSVAK pense qu'il serait judicieux d'insister sur la construction d'un troisième aéroport, car le fait de lancer une nouvelle procédure d'étude et de travaux retarderait ce projet d'une dizaine d'années au moins.

Monsieur BALLESTRACCI précise que le décret d'avril 2002 a été pris par le précédent gouvernement, alors que le gouvernement actuel l'a amendé. Au Sénat, la majorité actuelle est revenue au précédent décret.

(Dossier présenté par Monsieur MIDY)

Adhésion des Communautés d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et Plaine Commune au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion des Communautés d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et de Plaine Commune au syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur GROSSVAK donne lecture d'un courrier en date du 20 mars 2003.

□ **Guerre en Irak**

Monsieur le Maire indique que personne dans cette assemblée ne souhaite une guerre quelle qu'elle soit. La France a pris des décisions fermes.

□ **Corps tombé d'un avion sur Groslay**

En ce qui concerne la personne tombée d'un avion, **Monsieur le Maire** indique que nous nous associons à ce drame d'abord pour cette personne décédée puis pour la famille qui a retrouvé ce corps dans son jardin.

Monsieur le Maire informe qu'il s'est engagé personnellement à suivre cette affaire, afin que le corps de cet homme repose près de sa famille. Au cas où les démarches n'aboutiraient pas, le corps resterait à Groslay et une sépulture correcte serait réalisée.

Monsieur BALLESTRACCI approuve la décision de Monsieur le Maire de faire inhumer le corps de ce jeune homme à Groslay, si sa famille n'est pas retrouvée.

□ **Baby foot**

Monsieur GROSSVAK souhaite intervenir sur une action à l'initiative du Conseil Général autour du Baby foot. Il s'agit de petits matches privilégiant le dialogue et la réponse sociale aux maux de notre époque.

Monsieur BOISSEAU précise que l'O.C.S.L.C. gère ce dossier et que Groslay s'associera à cette démarche.

Monsieur BALLESTRACCI

CAVAM

Suite à un rendez-vous avec le Président de la CAVAM, Monsieur BALLESTRACCI demande que l'information soit faite également auprès des élus de l'Opposition, soit une fois par mois au cours du Conseil Municipal, soit par un compte rendu de chaque Conseiller municipal représentant sa commission à la CAVAM.

Monsieur le Maire précise qu'au niveau de la communication de la CAVAM, il est prévu deux parutions par an pour la Ville. Chaque délégué fera un compte rendu des affaires évoluant au sein de sa commission devant cette assemblée. Deux revues semestrielles seront aussi adressées à tous les administrés des Villes concernées.

Monsieur le Maire

□ **Plan Vigipirate**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 21 mars 2003 de la Préfecture, concernant les nouvelles mesures du plan Vigipirate.

□ **Problème radioactivité**

Monsieur le Maire informe qu'un problème de légère radioactivité a été détecté près de la RN 1. Suite à la visite sur place d'un spécialiste de l'Institut Radio protection et Sécurité Urbaine, il semblerait que les radiations soient naturelles et sans conséquence.

□ **Les Gens du Voyage**

Monsieur le Maire indique que les ROMS installés sur les terrains de MV Palettes aux abords de la RN 1 ont été évacués. Le terrain sera rendu accessible dans les meilleurs délais. Il tient à remercier Monsieur le Sous-Préfet d'avoir apporté son concours à la commune.

□ **Dossier Communal sur les Risques Majeurs**

Monsieur le Maire informe que la Préfecture a élaboré conjointement avec la commune un Dossier Communal sur les Risques Majeurs (DCRM).

Ce document est un outil d'information et de sensibilisation de la population pour lui permettre de :

- mieux connaître les dangers auxquels elle est potentiellement exposée,
- mieux réagir.

Une information générale sera faite dans le prochain bulletin municipal auprès de la population. Un article est en cours de préparation.